

Groupe pour prise de note

1er groupe :

Prod

Tom alexandre, Fabien Barbet, Guillaume Berc, Quentin Bignolles, Valentine Branellec Romain Dorian, Aihah Edanh

2eme groupe :

Prod

Louise Godard, Julien Himpe, Lucas Isnard, Maurane Le Mellionec, Camille Leclair, Yannis Leger, Victor Mureau

3eme groupe :

Prod

Simon Nowakowski, Tanguy Payet, Stanislas Picoron, Salome Sahraoui, Marine Vanlerberghe

4eme groupe :

ISIS

Bastien Alves, Imane Amehri, Djouada Hissein Bichara, Noura Bouaissa, Bouthaina Doudouche

5eme groupe :

ISIS

Tristan Kuchler, Douae Lasri, Florian Legran, Cassandra Martinez, Donovan Pavan

6eme groupe :

Post-prod

Alex Bacquart, Matthieu Bastistella, Alexandre Cornet, Tristan Darras, Valentin Davre, Antoine Goudaert

7eme groupe :

Post-prod

Thomas Grabot, Nathan Hego, Benoit Kepczynski, Cecile Montanes, Simon Morand, Lucas Mutel,

8eme groupe :

Post-prod

Claire Pallandre, Emilien Rolland, Iseline Sanseau, Eddy Sarrasin, Milan Vicet, Guillaume Weider

Droit à son image

Photos de plateau (spectacle ou film)



Droit à son image

Photos de plateau (spectacle ou film)



Droit à son image

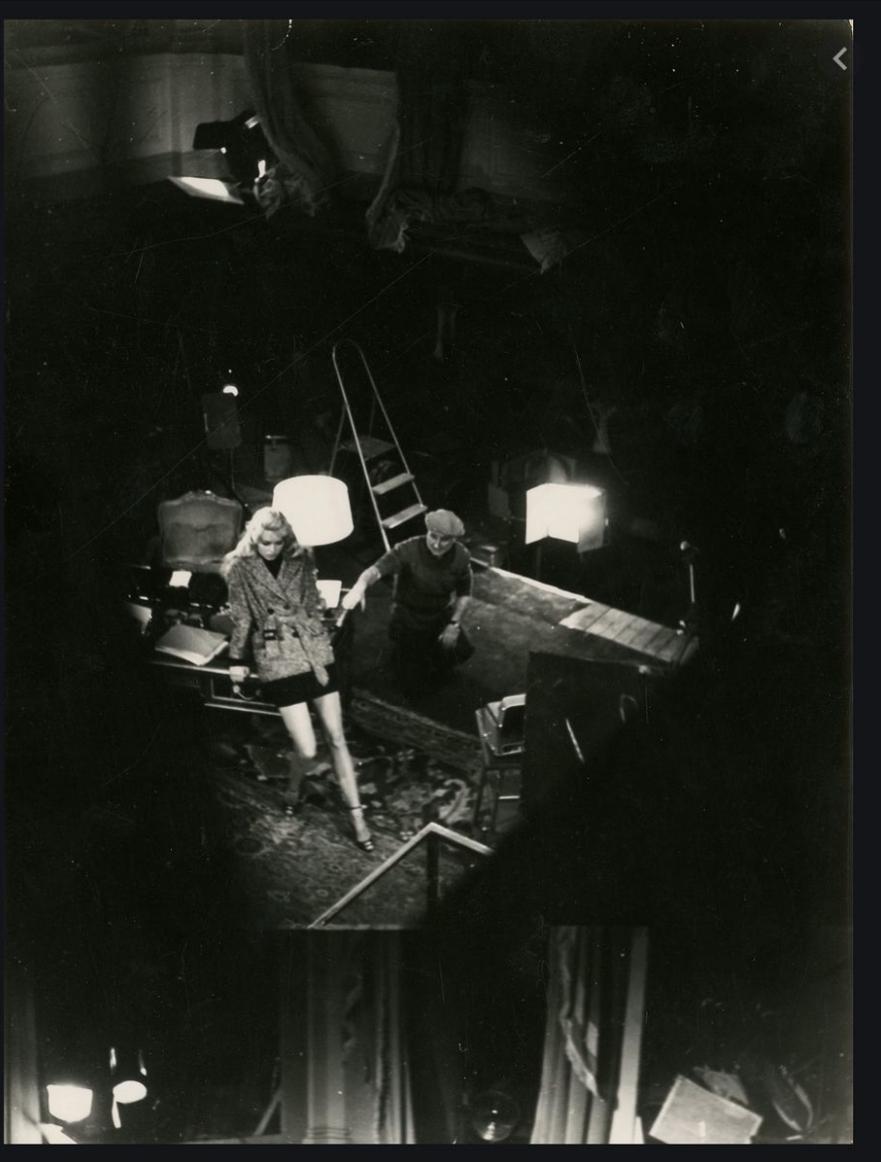
Photos de plateau (spectacle ou film)



En cas de malheur de Claude Autant-Lara 1958

Droit à son image

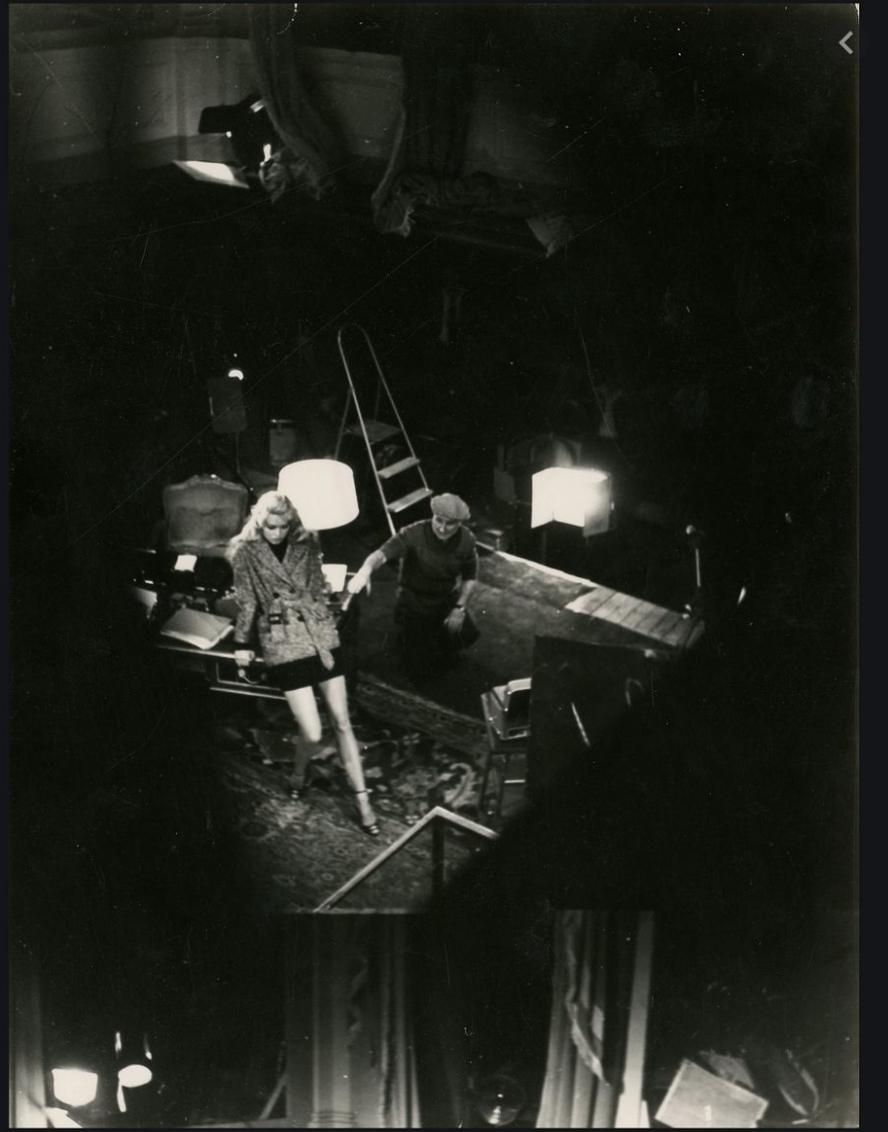
Photos de plateau (spectacle ou film)



En cas de malheur de Claude Autant-Lara 1958

Droit à son image

Photos de plateau (spectacle ou film)



« qu'en vertu de la convention collective nationale conclue le 30 avril 1950 entre le syndicat français des producteurs de films et le syndicat des techniciens de la production cinématographique, le photographe de plateau est seul responsable des qualités artistiques et techniques de ses photographies, et que le fait que les photographies soient prises sur le lieu du tournage et à l'occasion de celui-ci, même si certains éléments essentiels comme le décor, les objets, les costumes et le maquillage sont préconstitués pour les besoins du film lui-même, n'est pas de nature à priver, par principe, le photographe de sa liberté artistique ; »

Les trois couronnes du matelot de Raoul Ruiz 1983

Droit à son image

Photos de plateau (spectacle ou film)



Les trois couronnes du matelot
de Raoul Ruiz 1983



Droit à son image

Photos de plateau (spectacle ou film)



Les trois couronnes du matelot
de Raoul Ruiz 1983

« qu'il est attesté par des employés de l'INA que /.../ est bien l'auteur de la photographie litigieuse, et précisé à cet égard par l'attachée de presse que cette photographie a été utilisée pour la présentation du film au Festival de Cannes et par la documentaliste de la photothèque, qu'elle est identifiée et conservée dans les archives de l'INA avec le crédit photo « François E. INA » »

Que la photographie de plateau est éligible à cette protection dès lors qu'elle procède de choix techniques, esthétiques et artistiques indépendants de ceux opérés par le réalisateur et qu'elle porte ainsi l'empreinte de la sensibilité personnelle du photographe dont elle exprime le regard propre ;

Droit à son image

Photos d'artiste dans la vie privée



Taylor Swift

Droit à son image

Vidéo d'artiste dans le cadre professionnel

La loi du 3 juillet 1985 crée les droits voisins, au profit :

- des artistes interprètes
- des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes
- des entreprises de communication audiovisuelle

Les artistes interprètes jouissent d'un droit moral :

- sur leur nom : le nom de l'artiste doit être associé à son interprétation
- sur d'éventuelles modifications : on ne peut pas modifier l'interprétation sans son autorisation (si la modification dénature l'interprétation)

Droit à son image

Licence légale / rémunération équitable



Loi Lang

Licence légale et rémunération équitable

Droit à son image

Licence légale / rémunération équitable



article L. 214-1 du code de la propriété
littéraire et artistique

« lorsqu'un phonogramme a été publié à des fins de commerce, l'artiste interprète et le producteur ne peuvent s'opposer à sa communication directe dans un lieu public, dès lors qu'il n'est pas utilisé dans un spectacle ; à sa radiodiffusion, non plus qu'à la distribution par câble simultanée et intégrale de cette radiodiffusion. »



Droit à son image

Licence légale / rémunération équitable



En 2005

- pour les discothèques, à 1.65 % des recettes réalisés par l'établissement, (décision du 30 novembre 2001)
- pour les radios, à 5 % des recettes, y compris les recettes publicitaires, (loi n° 93-924 du 20 juillet 1993)
- pour les télévisions, à 2 % des recettes y compris les recettes publicitaires (décision du 9 septembre 1987)



Droit à son image

Licence légale / rémunération équitable



Le défaut de versement de la rémunération équitable est un délit (article L. 335-4 alinéa 3 du code) puni d'une peine d'amende de 300.000 euros.

Droit à son image

Durée des droits voisins



phonogramme est de 70 ans

vidéogramme est de 50 ans



Droit à son image

Ce qui ne peut être interdit



Droit à son image

Les photos et vidéos de mannequin



Travail salarié



Droit à son image

Les photos et vidéos de mannequin



Rémunération pour le tournage
Rémunération pour l'exploitation de l'image

Travail salarié



Droit à son image

Les photos et vidéos de mannequin



article L. 7123-2 du Code du travail

« Est considérée comme exerçant une activité de mannequin, même si cette activité n'est exercée qu'à titre occasionnel, toute personne qui est chargée :

- 1° Soit de présenter au public, directement ou indirectement par reproduction de son image sur tout support visuel ou audiovisuel, un produit, un service ou un message publicitaire ;
- 2° Soit de poser comme modèle, avec ou sans utilisation ultérieure de son image ».



Droit à son image

Les photos et vidéos de mannequin



La 1^{ère} chambre civile de la Cour de cassation affirme le 28 janvier 2010, qu'une cession de droit à l'image accordée sans limitation de durée ni de lieu, pour tout usage national ou international, sur tous supports, est valable si elle porte sur un nombre déterminé de clichés bien identifiés

Droit à son image

Les personnes au travail



Conditions de base :
la personne est reconnaissable et individualisée



Droit à son image

Les personnes au travail



Conditions de base :
la personne est reconnaissable et individualisée



Droit à son image

Les personnes au travail



l'image doit être exploitée
dans un **but commercial ou promotionnel**

Droit à son image

Les personnes au travail



l'image doit être exploitée dans un **but commercial ou promotionnel**

Droit à son image

Les personnes au travail



Deuxième limite

L'impératif de sécurité et de confidentialité

Droit à son image

Les personnes publiques



Par nature ou par destination

Droit à son image

Les personnes publiques



Ségolène royale



Benjamin Griveaux

Droit à son image

Responsabilité civile



article 1240 du Code civil

" Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer "

Droit à son image

Responsabilité civile



" Nul ne peut se prévaloir de sa propre faute ".

Droit à son image

Responsabilité civile



" Nul ne peut se prévaloir de sa propre faute " .

Droit à son image

Responsabilité civile



" n'est pas justifiée par l'actualité qui était celle de rendre compte d'un tournoi international de tennis et non des relations sentimentales prétendues qu'entretiendraient les spectateurs "

Droit à son image

donnée à caractère personnel



Le règlement général sur la protection des données (RGPD) responsabilise les organismes publics et privés qui traitent leurs données.

Droit à l'image

évaluation



Faut-il déposer ses photos pour les protéger ?

Droit à l'image

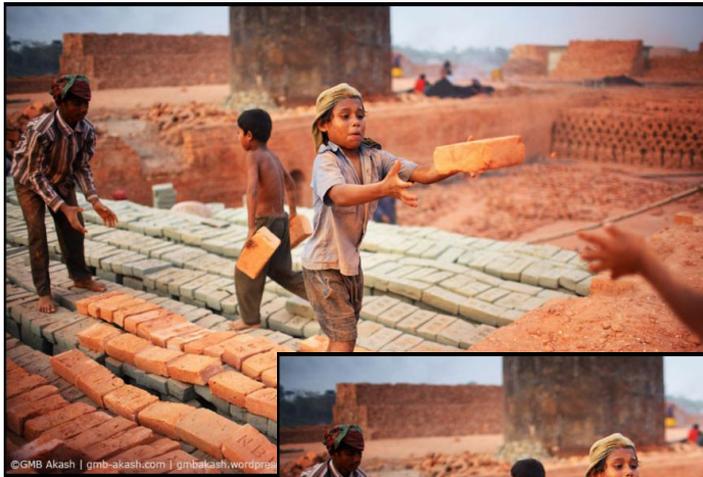
évaluation



Faut-t-il une autorisation pour filmer un conférencier ?

Droit à l'image

évaluation



Faut-il une autorisation pour reproduire une photographie ?

Droit à l'image

évaluation



Dans un lieu public peut-on tout photographier sans autorisation ?

Droit à l'image

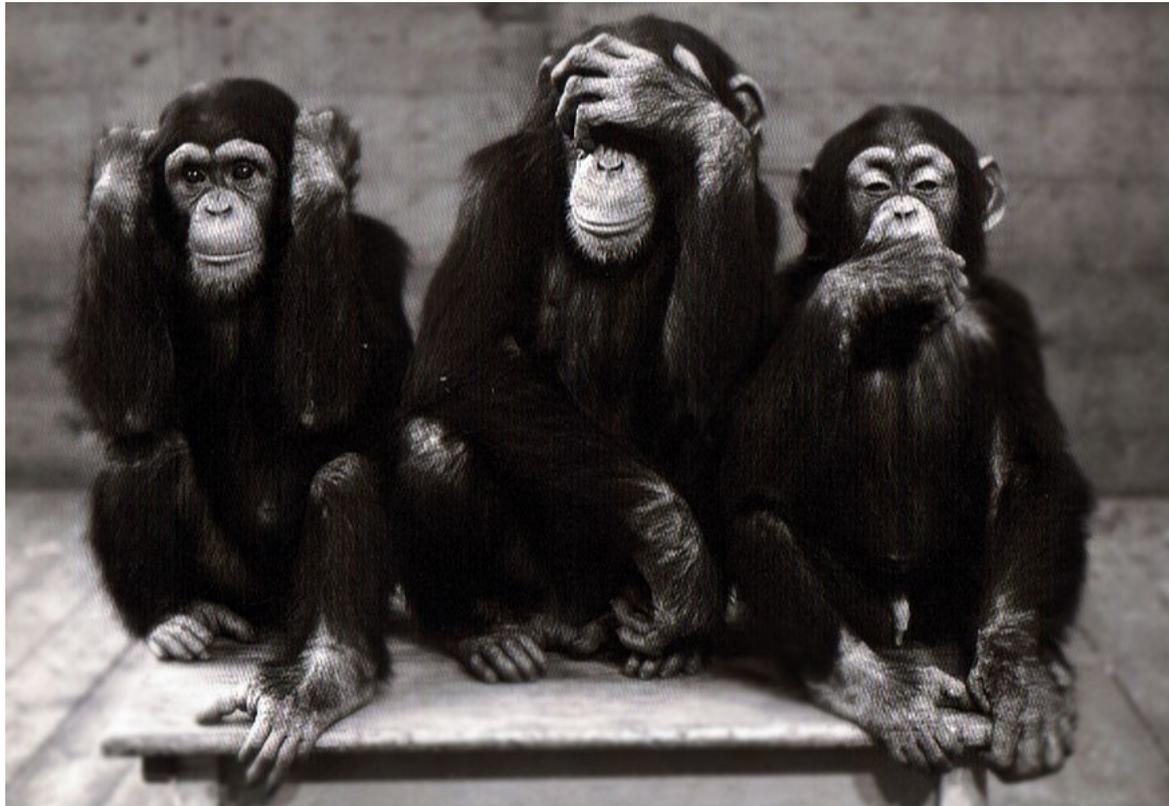
évaluation



J'ai posé mon préavis de départ, l'agence qui s'occupe de mon appartement me demande de fixer un rendez vous sous 8 jours afin qu'ils prennent des photos de mon logement pour les mettre sur internet en vue de la relocation de l'appartement. Dois-je accepter ?

Droit à l'image

évaluation



J'ai récemment été hospitalisée en psychiatrie pour des problèmes de santé assez délicat. J'en ai informé mon employeur, en lui précisant que je préférais que mes collègues ne soient pas tenu au courant de mon état de santé. Seulement je découvre aujourd'hui que toute l'entreprise en a été avertie.

Avait-il le droit ?

Droit à l'image

Qui détient les droits sur une photographie de presse ?



Droit à l'image

Protection du personnage crée



J'ai récemment été hospitalisée en psychiatrie pour des problèmes de santé assez délicat. J'en ai informé mon employeur, en lui précisant que je préférais que mes collègues ne soient pas tenu au courant de mon état de santé. Seulement je découvre aujourd'hui que toute l'entreprise en a été avertie.

Avait-il le droit ?

Droit à l'image

Mylène Farmer / Prisma Presse :
Images extraites d'un clip



« en représentant sur les 28 images extraites du vidéo-clip, 17 images de Mylène Farmer pour illustrer un article au titre provocateur en couverture, *Exclusif* : Les images que vous ne verrez pas à la télé. Mylène Farmer. Le clip du scandale, la société Prisma Presse en a fait un usage qui, outrepassant la contrefaçon de l'œuvre, porte directement atteinte au droit qu'elle détient sur son image dès lors que toute personne dispose, en application de l'article 9 du Code civil, sur celle-ci ou sur l'utilisation qui en est faite, d'un droit exclusif qui lui permet de s'opposer à sa diffusion sans son autorisation expresse et spéciale »

Droit à l'image

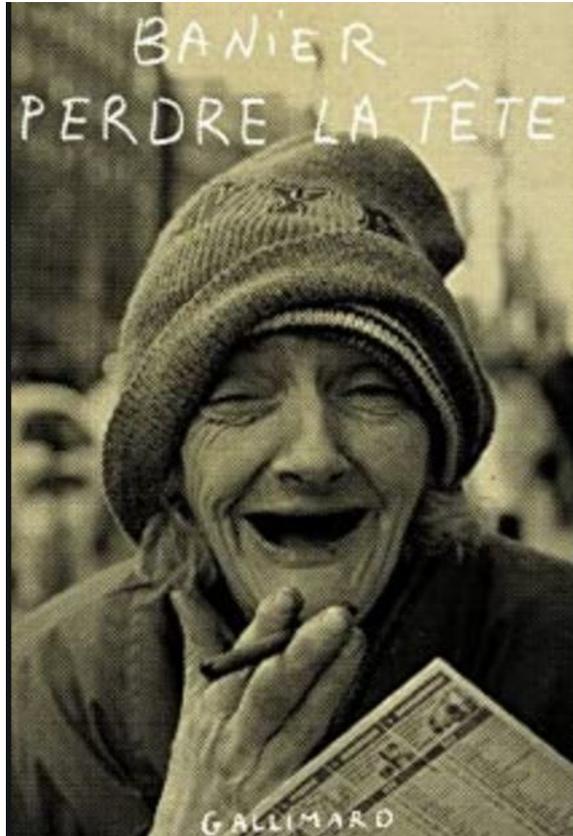
Mylène Farmer / Prisma Presse :
Images extraites d'un clip



« en représentant sur les 28 images extraites du vidéo-clip, 17 images de Mylène Farmer pour illustrer un article au titre provocateur en couverture, *Exclusif* : Les images que vous ne verrez pas à la télé. Mylène Farmer. Le clip du scandale, la société Prisma Presse en a fait un usage qui, outrepassant la contrefaçon de l'œuvre, porte directement atteinte au droit qu'elle détient sur son image dès lors que toute personne dispose, en application de l'article 9 du Code civil, sur celle-ci ou sur l'utilisation qui en est faite, d'un droit exclusif qui lui permet de s'opposer à sa diffusion sans son autorisation expresse et spéciale »

Droit à l'image

« Perdre la tête » du photographe François-Marie Banier



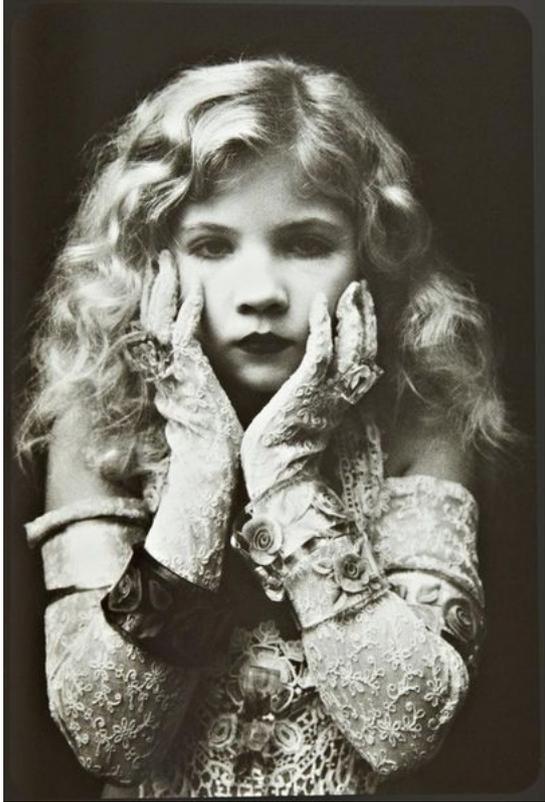
Droit à l'image

« Perdre la tête » du photographe François-Marie Banier



Droit à l'image

Irina Ionesco / Eva Ionesco



« de ne pas voir rendre publiques des images la représentant dans des scènes relevant de la sphère de la vie privée, parfois la plus intime, doit prévaloir sur la liberté d'expression, fût-elle de nature artistique »

Droit à l'image

Otto Müehl / homme politique :
Cour européenne



« qu'un tel mode de représentation s'analyse en une caricature des personnes concernées au moyen d'éléments satiriques. Elle rappelle que la satire est une forme d'expression artistique et de commentaire social qui, de par l'exagération et la déformation de la réalité qui la caractérise, vise naturellement à provoquer et à agiter. C'est pourquoi il faut examiner avec une attention particulière toute ingérence dans le droit d'un artiste à s'exprimer par ce biais »